

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

1 an. 6 mois. 3 mois.

fr. 20 11 6

• 36 19 10

Rédaction et Expédition.

BUREAUX: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

PRIX DE LA LIGNE OU DE SON ESPACE: 15 CENT.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées
Lettres et argent franco.

Le Socialisme en Suisse.

C'est un lieu commun que les doctrines et les organisations socialistes ont trouvé en Suisse un sol éminemment défavorable à leur expansion. Les raisons ne manquent pas à l'appui de cette opinion. On argue des manifestations pour ainsi dire spontanées qui se sont produites à Berne contre un cortège de l'Internationale. On se prévaut des plaintes que les internationalistes répandent dans leurs feuilles sur le peu de sympathie dont on les entoure en Suisse. On signale l'hostilité et la rivalité qui existent entre les associations ouvrières suisses et les associations d'ouvriers étrangers.

Il y a un peu de vrai et beaucoup de faux dans cette satisfaction. En réalité le socialisme est fort en Suisse, dans certains cantons surtout, et il trouvera un peu partout un concours énergique lorsque le moment décisif sera venu. Seulement le parti socialiste ne se présente pas en Suisse comme ailleurs. Dans les grands Etats qui nous environnent, les socialistes sont en présence d'une organisation politique et sociale, qui ne leur permet d'attendre le triomphe que d'une révolution. En Suisse, au contraire, le large courant démocratique qui entraîne tout, leur persuade que l'application de leurs théories viendra du développement des institutions dans un sens toujours plus progressif.

Le socialisme est essentiellement la main de l'Etat mise sur la propriété, pour la détourner de l'utilité privée et la faire servir à l'utilité commune. Cette erreur ne peut être combattue qu'en relevant dans les lois, dans les mœurs et dans l'opinion, le respect dû à toute propriété. La moindre brèche faite dans cette place assiégée par les convoitises prolétaires, ne peut que livrer passage à l'ennemi.

Et la brèche a été faite en plusieurs can-

tons de la Suisse, et cette brèche est très large. On l'a commencée en s'emparant de toutes les propriétés du culte catholique dans le Jura et dans le canton de Genève, pour les livrer à une poignée d'apostats et d'étrangers, malgré l'opposition des populations intéressées et des paroisses propriétaires. On l'a élargie en confisquant l'église de Notre-Dame de Genève, élevée avec les souscriptions de toute l'Europe catholique. La brèche s'est étendue jusque sous la propriété strictement privée par la confiscation des immeubles qui servaient à Genève à l'usage de quelques congrégations hospitalières ou enseignantes, immeubles qui n'ont cessé d'appartenir à des particuliers et qui ont été acquis, transmis et vendus dans la forme régulière de toutes les propriétés privées.

Les catholiques ont maintes fois signalé le danger de ces mesures spoliatrices au point de vue de l'atteinte portée au principe social de la propriété. On n'a point voulu les écouter. Ils étaient trop intéressés à la cause pour avoir voix au chapitre. Mais qu'est-il arrivé? C'est que l'impôt progressif s'est établi dans plusieurs cantons; c'est que là où l'opinion n'est pas encore préparée à son introduction, il se fait une grande propagande pour disposer les esprits en sa faveur. Tout dernièrement, un conseiller d'Etat de Berne a fait à Delémont un rapport à une assemblée radicale sur l'impôt progressif. Cette forme d'impôt, dont le caractère socialiste est constaté par tous les économistes, s'est trouvé par deux fois à la base de la loi fédérale sur les taxes militaires. La première loi a été repoussée par le peuple; celle qui se prépare est faite sur le même principe.

Et ce n'est pas tout.

Dans le canton de Zurich, une révision constitutionnelle se prépare. Un parti qui n'est pas encore tout le gouvernement, mais qui a sa large part dans le gouvernement, publie son programme, et qu'y lisons-nous?

— Jamais, répondit Toupinet, et m'est avis que l'or n'est pas la monnaie des pauvres gens.

— Non, car on cesse d'être un pauvre homme dès qu'on en a... Encore un verre de vin, Toupinet.

— Vous êtes bien bon, monsieur, et ça fait descendre la poussière qu'on avale sur le chemin; mais l'habitude de boire d'aussi fameux vin me manque, et si j'en vidais un autre verre je ne connaîtrais plus la route de Brignoles.

— Eh bien! dit négligemment Honoré, on te ramènera.

— En voiture, comme un monsieur? demanda Toupinet en posant son verre vide sur la table; dans votre carrosse, qui a des jolis chevaux, ma foi, aussi jolis que ceux de monsieur le gouverneur de Provence.

— Tu as des parents? demanda Honoré qui poursuivait son idée, sans se laisser distraire par la conversation de Toupinet que le vin rendait bavard.

— Pas même un oncle! le vieux Vent-Debout et maître Andoche, mes patrons, je ne connais que ça. Il paraît que je crois comme un perdu un soir au bord de la mer quand de braves gens m'amènèrent; à Brignoles maître Andoche me prit à son service et ej m'y trouve bien.

— Tu aimes beaucoup Andoche?

— Lui et le vieux, pas d'autre.

— Et si tu pouvais faire un grand plaisir à ton maître...

Les droits sur les successions en lignes collatérales progressant rapidement et atteignant jusqu'au 50 pour cent de la valeur de l'héritage. C'est donc la confiscation de la moitié des fortunes par l'Etat, car un impôt si élevé ne peut plus porter le nom d'impôt. L'Etat devrait employer le produit de ces confiscations à des fondations utiles au prolétariat, telles que maisons de retraite pour les ouvriers, caisses de retraites officielles, etc., etc.

Telle est aujourd'hui la force du socialisme dans le canton de Zurich, que ce programme a été posé publiquement et fait l'objet de discussions qui ne portent point sur le principe, mais seulement sur la progression et les détails.

NOUVELLES DES CANTONS

Lucerne. — Le Grand Conseil de Lucerne est convoqué pour jeudi 28 décembre; il porte à son ordre du jour la question de l'achat de la ligue Berne-Lucerne.

Argovie. — On écrit au *Tagblatt* que la ville d'Aarau est désignée comme place d'armes principale de la 5^{me} division, mais dans un sens assez restreint. On y tiendra deux écoles de recrues d'infanterie, une école de recrues de cavalerie et une de recrues du train, enfin les cours de répétition des bataillons de fusiliers argoviens y auront lieu dans la règle. Le contrat à cet effet va, dit-on, être passé.

— On a trouvé dans le grenier à blé de Baden une salamandre d'un mètre de longueur; malheureusement l'ouvrier qui a trouvé ce batracien l'a tué.

— On a arrêté, à Baden, un faux monnayeur qui fabriquait des pièces de 5 fr. C'est un nommé Weber, de Bremgarten.

— J'irai de mon pied jusqu'à Toulon.

— Il faut moins que cela, mon garçon... tu me plais, tu es un bon enfant, reconnaissant et honnête... trinquons ensemble comme deux amis.

— Vous me faites bien d'honneur, monsieur, dit Toupinet en vidant lestement le vin versé par Honoré.

Mais cette fois il le remit avec peine sur la table, partit d'un éclat de rire et prit la bouteille pour se servir lui-même; le fils du négociant lui arrêta le bras, il voyait arriver l'ivresse.

— Tout-à-l'heure, dit-il. Tu dois avoir compris qu'il se passe dans l'esprit d'Andoche quelque chose de sérieux... Réfléchis bien à mes paroles, Toupinet, et tâche de te souvenir... Il est survenu quelque chose dans la vie de ton maître.

— Je ne sais point, dit l'enfant.

— Andoche a reçu des visites?

— Ah! oui, l'abbé Denis et un autre prêtre...

— Sais-tu le nom de cet autre prêtre?

— Non, il a l'air très-bon, et maître Andoche lui parlait avec grand respect... Tenez, ils sont venus juste le jour de votre dernière visite.

— Après moi?

— Non, avant.

— Tu ne les as point revus?

— Non, mais la sœur de charité est restée.

— Le danger commençait à prendre pour

CANTON DE FRIBOURG.

GRAND CONSEIL.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

3^{me} Séance. — Jeudi, 28 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. WULLERET, PRÉSIDENT.

Le Grand Conseil procède à la nomination de la commission des grâces. Sont nommés MM. Kolly (de Treyvaux), 77 voix; Perroud, 68; Gottrau, 73; Richoz, 70; Musy, 48. Ont obtenu des voix MM. Riedo, 18; Hug, 12; Renevey, 6; Bapst, 3.

La séance est interrompue pour assister à l'office solennel à l'église collégiale de St Nicolas.

Le Grand Conseil a terminé sa séance d'hier par la nomination de la commission d'économie publique, et de la commission des pétitions.

La commission d'économie publique est composée de MM. Grand, 69 voix; Chollet, syndic, 67; Genoud-Repond, 66; Repond, 66; Vonderweid, 61; Boccard, Antonin, 56; Liechti, 54.

La commission des pétitions: MM. Robadey, 55; Cressier, 53; Musy, 50; Käser, 36; Bullet, 34.

La statistique officielle des naissances, décès et mariages, dans le canton de Fribourg, pour l'année 1875, est la suivante:

Naissances: 3,633, dont 1,854 du sexe masculin, et 1,779 du sexe féminin. En 1874, le nombre des naissances était de 3,711; il y a donc diminution de 78 naissances en 1875.

Le nombre des naissances illégitimes en 1875 est de 206. En 1874, il était de 239; diminution de 33 naissances illégitimes en 1875.

Décès: Il y a en l'année 1875, 2,610 décès, dont 1,501 du sexe masculin, et 1,109 du sexe féminin. La personne la plus âgée qui est décédée avait atteint 98 ans. Elle était ressortissante du district du Lac.

Mariages: Le nombre des mariages a été,

Honoré une forme précise, il reprit:

— Depuis ce jour-là qu'a fait ton maître?

— Il accusé avec la sœur de charité, et soigné Vent-Debout

— Il n'a pas écrit?

— Si, deux lettres.

— Ah! deux lettres, si ton maître n'est pas sorti, il t'a donc chargé de les porter toi-même?

— Ah mais, il me semble que vous êtes trop curieux! dit Toupinet qui éprouva une vague inquiétude.

— Ne t'inquiète donc pas... vide ce verre, et parle en toute confiance, il s'agit du bonheur d'Andoche et du tien... ces louis d'or sont pour toi dix, quinze! es-tu sûr maintenant que je veux ton bien et ton bonheur?

— Quinze louis! deux lettres! c'est ça Andoche a écrit deux lettres... je vous ai donné la vôtre...

— Mais l'autre, l'autre? à qui l'as-tu remise?

— A un vilain homme, et je l'ai portée dans un vilain endroit. Hou! ça fait froid d'y penser... Mais je me jeterai dans le feu pour M. Andoche... Vous connaissez le port, pas vrai, et vous avez vu les galères?...

— Eh bien! demanda Honoré en secouant le bras de l'enfant.

— Eh bien! ah ça mais, vous me faites mal vous! et puis je suis las! et votre bonté est vide... quinze louis... Ah! j'ai retenu son nom au gardien, tout de même!

On dirait un bouledogue avec un uniforme,

LE RAMEUR DE GALÈRES

PAR

RAUOL DE NAVERY.

Honoré s'aperçut au bout d'un quart d'heure qu'il n'était pas seul. Son regard ardent, aigu, se fixa sur l'enfant, il réfléchit un moment encore, rempli de vin un grand verre et le tendit à Toupinet.

Bois, dit-il, tu dois être las.

— Pour cela, oui, de vrai, monsieur; aussi ne retournerai-je pas à pied jusqu'à Brignoles; c'est drôle comme les lièvres s'allongent... Il me semble que je les ai toutes dans les jambes.

— Et qu'as-tu au fond de ta bourse?

— Un écu, un bel écu sonnait et battait neuf!

— As-tu jamais eu de l'or?

— A moi?

— Oui, à toi.

en 1875, de 885. En 1874, il était de 839. Augmentation, 46.

On lit dans le *Chroniqueur* :

Le Conseil général, réuni le 27 courant au soir, entend le Conseil communal qui sollicite l'autorisation de plaider contre l'Etat de Fribourg, qui se refuse de payer l'indemnité de 6000 fr. environ due à la ville (et payée jusqu'en 1874) par suite de la suppression de ses droits de douane. Cette affaire est pendante devant le Tribunal fédéral qui doit trancher la difficulté samedi 30 courant, et il est urgent pour la commune que cette autorisation soit accordée.

Quelques membres du Conseil général font part de leur étonnement de cette manière de procéder de la part du Conseil communal qui vient à la dernière heure de demander cette autorisation, alors que le tribunal et déjà nanti de la difficulté; mais vu l'urgence, et considérant l'importance de la somme, après avoir entendu la chaude défense du Conseil communal, l'autorisation est accordée.

Cette question intéresse une grande partie de la Suisse et plusieurs cantons attendent le dénouement de cette question pour agir. Notre correspondant lausannois instruit sans doute nos lecteurs des conclusions du Tribunal fédéral.

Le canton de Fribourg possède 78,800 poses de forêts, dont 6,010 appartenant à l'Etat, 43,010 aux communes, 4,010 aux corporations et aux établissements de charité ou d'instruction publique, et 49,010 aux particuliers. On évalue le rendement annuel d'une pose de forêt au chiffre moyen de 50 pieds cubes, soit 45,181 moules. Or, en répartissant ce chiffre sur les 111,000 habitants du canton, on trouve qu'il ne revient que 207 pieds (environ 2 1/2 moules) par ménage de six personnes, ce qui est bien insuffisant pour la consommation annuelle, sans faire entrer en ligne de compte les bois nécessaires aux industries, ni ceux exploités pour l'exportation.

Ces résultats, qui se reproduisent à peu près dans la même proportion dans les autres cantons, font voir combien il est nécessaire de soigner et de repeupler nos forêts.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ)

Paris, 26 décembre.

Aujourd'hui, au départ pour Versailles, on causait beaucoup du prochain conflit entre les deux Chambres. La crainte de le voir se produire, presque la certitude de ne pouvoir l'éviter, se manifesteraient surtout, d'une façon très-apparente, chez les membres du centre gauche et de la gauche très-moderée. Je ne crois pas plus au conflit aujourd'hui qu'il y a trois jours.

En tout cas, on peut considérer comme certain que, s'il éclate, il sera uniquement

soulevé par les irréguliers du groupe gambettiste et de l'extrême gauche, peut-être malgré leur chef lui-même. Tous les amis de M. Thiers et de M. J. Simon y sont opposés. Ils reprochent à M. Gambetta de risquer en ne l'empêchant pas, la division prochaine et complète du parti républicain. Autour même du tribun, cette thèse est énergiquement soutenue.

On remarque les allées et venues toujours aussi fréquentes de M. Jules Simon chez M. Thiers.

M. Jules Simon ne serait pas, dit-on, très-éloigné d'accepter, au premier jour, la lutte qu'évidemment M. Gambetta veut engager contre lui. Chacun des rivaux croit important de trancher cette question: Qui sera maintenant le leader de la majorité républicaine? Or, M. J. Simon espère que, dans cette bataille, il aurait pour lui le centre et la gauche modérée, sauf 20 voix peut-être. D'autre part, M. Gambetta serait assuré de l'appui des bonapartistes, et si la droite pure s'abstenait, l'issue pourrait bien n'être pas ce que pense M. Simon.

Les journaux qui rendent compte des maisons démolies pour l'avenue de l'Opéra et qui rappellent des souvenirs historiques, ont négligé d'en signaler une que les démolisseurs achèvent en ce moment d'abattre; c'est la maison qui portait le N° 30 de la rue St-Augustin et qui était occupée par un magasin de plomberie; elle a été, jusqu'en 1835, le siège de l'ancienne caisse hypothécaire dont le directeur était, en 1829, M. Olinde Rodrigues et le caissier, M. Prosper Enfantin. C'est là que la fondation de la Société st-simonienne a commencé par les rapports des initiés avec MM. Enfantin et Olinde Rodrigues qui était le dernier disciple de Saint-Simon.

P.-S. — Les gauches sont très-divisées au sujet de la conduite à tenir à l'égard du Sénat.

Ce soir, les renseignements diplomatiques au sujet de la conférence de Constantinople, sont très-peu rassurants. On craint la rupture de la conférence et le passage imminent du Pruth par l'armée russe.

France. — Les bureaux des trois gauches ont discuté la question qui sera soulevée des droits respectifs de la Chambre et du Sénat en matière budgétaire. La majorité a décidé de soutenir le gouvernement lors du débat public.

Les bureaux du centre gauche et de la gauche républicaine se sont prononcés dans ce sens; le bureau de l'Union républicaine conteste le droit d'amendement au Sénat.

Tous les orateurs du centre gauche ont exprimé l'avis qu'il convenait de ne pas soulever de discussion théorique et d'examiner les crédits renvoyés par le Sénat dans l'esprit le plus conciliant.

Le Sénat a adopté le budget général des dépenses qui sera soumis demain à la commission du budget de la Chambre. M. Léon Say a dit à la Chambre qu'il était nécessaire qu'un accord intervint avant samedi, sinon

il sera nécessaire de présenter un projet relatif à la perception des douzièmes provisoires. Il est donc indispensable que la Chambre commence jeudi la discussion du budget des dépenses.

Italie. — On annonce pour le 1^{er} janvier, dit l'Italie, la publication à Rome d'un journal ouvertement républicain, le *Dovere*; il sera placé sous les auspices des députés républicains de la Chambre.

Il y a dans le fait de cette publication et de son programme un signe des temps assez curieux, puisque, pour la première fois, un journal républicain affiche ouvertement des attaches avec un parti parlementaire.

— On lit dans une correspondance de Rome :

« Une question importante a été signalée aujourd'hui à la Chambre. Un député a interpellé le gouvernement au sujet des violations continues de liberté télégraphique. Il est certain qu'aucune dépêche particulière n'est expédiée sans que les journaux ministériels n'en reçoivent communication si elle intéresse la politique.

Plusieurs fois déjà le corps diplomatique même s'est plaint d'abus de ce genre commis avec une impudence extrême. Le ministre Nicotera a répondu qu'il allait préparer un projet de loi qui réglerait la liberté de la télégraphie et l'assimilerait à la liberté postale.

Il est clair que la liberté de la presse, telle qu'on l'entend aujourd'hui, comporte de soi la liberté du télégraphe.

La loi sur la responsabilité des fonctionnaires publics soulève de graves réclamations parmi les fonctionnaires rendus responsables de leurs actes; on oublie les ministres, c'est-à-dire ceux qui doivent porter le poids de la plus grande responsabilité.

— La défense arbitraire édictée contre les processions en Italie vient d'être judiciairement réformée. Nous lisons dans l'*Observatore cattolico* de Milan :

« Aujourd'hui le *Journal des Tribunaux* publie, dans son numéro 300, une très-grave décision de la cour de cassation de Florence, en date du 8 novembre 1876, qui réduit à néant la circulaire ministérielle relative aux processions. La cour suprême a décidé que « les ordonnances des préfets ne sont obligatoires et n'ont de sanction pénale que lorsqu'elles servent à l'exécution des lois ou s'appliquent à des cas d'urgence. Du moment donc qu'il est constant, par rapport aux processions, que l'urgence n'existe pas de les supprimer et qu'il n'y avait pas de loi antérieure qui les défendit, la sentence qui a appliqué une peine à ceux qui les ont organisées, qui y ont assisté, est frappée de nullité. »

Rome. — Le Pape a reçu le jour de Noël le collège des cardinaux. Mgr le cardinal Di Pietro a lu l'adresse écrite par Mgr Amat, doyen du collège, qui était indisposé.

Le discours présenté à Sa Sainteté les félicitations du sacré-collège à l'occasion des fêtes de Noël et de l'ouvel-an.

Le Pape a répondu : « Nous sommes dans des temps orageux; la Révolution cherche

à détruire les principes des lois divines et humaines, et à bouleverser la société. Il est du devoir des chefs de l'Eglise de s'opposer à cette barbarie qui nous envahit. »

Le Pape a ensuite fait mention de la persécution de l'Eglise d'Allemagne, de la loi présentée à la Chambre italienne sur les abus du clergé, loi qu'il qualifie d'injuste. Il s'est félicité de la conduite du clergé allemand à l'égard du clergé italien. Il dit qu'il espère que le passé de ce clergé sera le guide de son avenir.

Le Pape a recommandé l'union, afin de combattre la Révolution qui veut détruire l'Eglise. Il est certain toutefois que celle-ci triomphera comme elle a triomphé autrefois.

Prusse. — Dans son pamphlet intitulé: *Statistique ecclésiastique de Berlin*, M. Hulle, ministre protestant de cette ville, publie des détails qui nous montrent que le protestantisme à Berlin est plutôt une sorte de rationalisme qu'une religion nationale.

En 1875, nous dit M. Hulle, il y a eu, dans les vieux arrondissements de Berlin, 1,455 mariages civils; 585 seulement se sont rendus au temple. Dans la banlieue, il y a eu 1,827 mariages civils; 367 seulement ont reçu la bénédiction nuptiale. Dans le nouveau district de la ville, toujours dans la même année, il s'est célébré 3,282 mariages civils; 952 seulement ont été au temple.

D'après ces détails, il s'ensuit que 70 0/0 des mariages protestants contractés à Berlin ont eu lieu sans aucune bénédiction religieuse.

Vers la fin de la même statistique, M. Hulle nous apprend qu'en 1875 il y a eu 8,696 naissances à Berlin et que 19 0/0 des enfants sont restés sans baptême. Pendant la même période, 452 enfants illégitimes sont nés, 63 0/0 n'ont pas été baptisés. Dans la banlieue, de 15,967 enfants légitimes qui sont venus au monde, 41 0/0 ont été privés des bienfaits du baptême; et de 1,732 enfants illégitimes 73 0/0 ont eu le même malheur.

A en juger par ces tristes résultats, l'état du protestantisme en Allemagne, à Berlin surtout, n'est pas des plus florissants.

Autriche. — L'ordre a été donné de compléter les régiments de génie par la mise sur pied de leurs bataillons et de leurs compagnies complémentaires.

Quinze détachements de mineurs et quinze colonnes de pionniers ont été formés.

Tous les hommes en congé ont reçu avis d'avoir à se présenter à l'immatriculation aussitôt après l'ordre donné de mobilisation.

Le nombre des congés accordés sera réduit pendant un an.

Les batteries à cheval doivent être mises immédiatement sur pied; les bataillons de la landwehr reçoivent leurs drapeaux.

Espagne. — Les journaux espagnols accusent le cabinet de M. Canovas d'avoir toléré l'ingérence de la Prusse dans les affaires du pays. Ils reproduisent, à l'appui de leurs protestations, la dépêche suivante de Madrid, publiée tout récemment par la *Gazette de Cologne* :

« La presse espagnole a reproduit, il y a quelques jours, une déclaration du ministre

et un trousseau de clefs... Pater-Mute! drôle de père! tout de même!

— Tu as porté une lettre à bord d'une galère, petit? reprit doucement Honoré, c'est tout ce que je voulais savoir, et tu l'as remise à un père...

— Au père Mute, Pater-Mute qu'on dit là-bas, c'est peut-être un titre qu'on lui donne, à l'argousin! Tout de même vous m'assurez que c'est pour le bonheur de M. Andoche, ce que vous me faites dire... Ah! j'ai la route dans les mollets, c'est fini... et puis le vin est trop bon!

Toupinet détraça ses bras, les croisa sur la table, laissa tomber sa tête et s'endormit.

Honoré Rameau appela l'aubergiste.

— Vous avez bien, lui dit-il, une cariole, un chariot de libre: il faut ramener cet enfant à Brignoles; voici une pistole, vous le recommanderez au conducteur.

Honoré enveloppa les quinze louis dans le mouchoir de l'enfant, le fourra dans sa poche et dit :

— Les nouvelles valent bien cela!

Un moment après le domestique de l'hôte ayant attelé une charrette, enleva dans ses bras Toupinet endormi, le plaça sur une botte de paille, et prit en sifflant le chemin du village où demeurait le mercier.

Honoré était maintenant sur la voie, et il lui fut pas difficile de deviner le plan conçu par Andoche. Lors de l'entrevue du fils Rameau et de l'ancien serviteur, Andoche, ébloui par la promesse de vingt mille livres ne faisait nulle difficulté de céder le papier.

Un événement inattendu s'était passé entre la première et la seconde visite d'Honoré. L'abbé Denis avait-il réussi à éveiller le remords dans l'esprit d'Andoche; le compagnon du curé de Brignoles possédait-il quelque influence sur l'ancien domestique? La sœur de charité, dénomination nouvelle, mais cependant menaçante, gouvernait-elle la maison sous prétexte de soigner Vent-Debout. Ce dont il ne fallait plus douter, c'est qu'Andoche conservait ce papier compromettant afin de le remettre à Rémy Ciotat. Peut-être même le lui avait-il adressé dans la lettre portée au bague par Toupinet, et remise au numéro 2918. Cependant une lettre court bien des risques d'être perdue avant d'arriver à sa destination; et, une fois même entre les mains d'un gardien, qui pouvait affirmer qu'elle serait donnée au condamné? Non! La lettre renfermerait un avertissement pur et simple. Elle promettrait sans doute à Rémy la preuve de son innocence; il s'agissait d'empêcher Andoche de tenir sa parole. Pour arriver à ce but, Honoré devait surveiller à la fois la maison, de Brignoles et les galères. Il était déjà renseigné par Toupinet, et, grâce au nom bizarre de l'argousin, il saurait laquelle des galères renfermait Rémy. Honoré avait de l'argent, une volonté énergique; il était résolu à dérober à Andoche la preuve de son infamie, il devint rusé, infatigable; jamais espion ne fit plus consciencieusement son métier; jamais agent ne suivit mieux une piste, qu'il ne le fit relativement à tout ce qui se passait

chez le mercier de Brignoles.

Rentré chez son patron, quand l'enfant s'éveilla du jourd sommeil de l'ivresse, il gardait la conscience vague d'avoir trahi un secret. Les quinze louis retrouvés dans sa poche confirmèrent cette idée. Il eut honte il eut peur. Il alla enfouir son argent dans le jardin, et se promit de ne plus faire de commissions chez un homme qui avait un vin si capiteux; mais Honoré chercha Toupinet, le rencontra, l'effraya en lui rappelant ses indiscretions passées, et domina de telle sorte le petit malheureux que, sans être cependant méchant, Toupinet devint l'espion de son maître. Sûr de connaître tout ce qui se passerait d'important dans la maison du mercier, Honoré Rameau se chargea tout seul de surveiller la galère de Pa-Thermute. Jour et nuit il resta sur le port, flânant, causant, tantôt sous un costume, tantôt sous un autre; et, pendant sa troisième veille il vit un homme descendre de la galère dans le canot et aborder. Cet homme, il l'aurait reconnu entre mille, c'était Rémy Ciotat. Le forçat s'était évadé. Honoré songea à courir à lui à l'arrêter violemment, à prévenir la force armée, à le faire réintégrer sur son banc de torture; mais il réfléchit que cette capture ferait du bruit. On prononcerait son nom, Rémy montrerait la lettre d'Andoche, lettre devant renfermer des indications et des conseils, et le serviteur de Jean Rameau présenterait alors à la justice ce fatal papier qu'il voulait ravoir à tout prix.

Le plus simple, le plus sûr était donc de

s'attacher aux pas de Rémy, sans qu'il fût possible à celui-ci de s'apercevoir qu'on l'espionnait. Honoré ne craignait pas d'être reconnu. Il portait un ample vêtement de roulier à larges et voyantes rayures. Ses cheveux étaient retenus dans un mouchoir à carreaux bleus et rouges, et un chapeau rabattu sur les yeux empêchait de distinguer son visage.

Rémy Ciotat ne connaissait pas Marseille. Il éprouvait le besoin instinctif de quitter la ville, dût-il se tromper de route et se fatiguer inutilement. Le hasard le servit. Au matin, il accosta le premier voyageur qu'il rencontra, il lui demanda un renseignement qui lui fut donné d'un air de bonne humeur, et il continua à marcher, malgré la souffrance que lui faisaient endurer ses pieds endoloris. La lettre d'Andoche à Rémy était à la fois vague et précise. Elle ne portait aucune signature; évidemment celui qui possédait la preuve de l'innocence du jeune homme acquiescrait tardivement un devoir de conscience et ne voulait pas être connu.

Mais les détails sur le chemin à suivre, sur les étapes à faire étaient soigneusement indiqués. Le rendez-vous donné était dans les gorges d'Ollioules, endroit désert et sauvage où l'on pouvait commettre en plein jour le vol et l'assassinat sans craindre d'être vu ou saisi.

(A suivre.)

de l'intérieur qui, en répondant, le 8 novembre, dans l'Assemblée, au député M. Linares, affirma qu'aucune puissance n'avait fait des observations d'aucun genre au gouvernement espagnol à propos de sa conduite dans la question religieuse. Cette déclaration manque d'exactitude, puisque bien au contraire, il est de toute notoriété que les gouvernements d'Allemagne et d'Angleterre n'ont pas dissimulé l'expression amicale du regret que certains événements leur avaient produit, parmi lesquels il faudrait citer la lettre pastorale de l'évêque de Minorque, qui avait défendu aux catholiques tout rapport avec les dissidents, ce qui pouvait blesser, selon toutes les probabilités, un grand nombre de familles établies en Espagne et qui s'y livrent au commerce.

Pour réparer ce malentendu, le comte de Hatzfeldt, ministre de l'Allemagne, a reçu l'ordre de s'enquérir de la portée de la déclaration de M. Romero Robledo. Celui-ci a répondu au représentant que ses paroles faisaient allusion à l'absence de réclamations par écrit.

Belgique — Contrairement à l'assertion d'une dépêche de Berlin il est inexact que la Belgique ait refusé de fournir des troupes pour l'occupation de la Bulgarie, aucune proposition formelle ne lui ayant encore été faite dans ce sens.

Russie. — On écrit de St-Petersbourg : Enfin, on est devenu un peu plus calme ici. L'ardeur guerrière, le zèle pour la cause des frères slaves, ont fait place à une attitude plus réfléchie. Tout ce tapage, conjuré par nos libéraux, a baissé considérablement car il n'a pu ni effrayer la Turquie, ni tromper l'Europe. Si le gouvernement continue ses préparatifs belliqueux, c'est bien plutôt pour suivre la maxime : *si vis pacem para bellum*, que dans l'intention de pousser les choses jusqu'au bout. On cherche évidemment à se retirer avec honneur de cette bagarre où nous a lancés le parti d'Aksakow. Il est curieux d'observer combien Alexandre II se laisse mener par nos agitateurs populaires. Il a dit, il y a quinze ans : « Je ne ferai pas comme Louis XVI. » Chacun commentait cette phrase à sa manière, moi, je la comprends ainsi : Pour éviter le sort du roi Louis, je suivrai le courant de l'opinion publique, je me contenterai de chercher à diriger ce courant à mon avantage.

Le Synode a envoyé une députation au Czar pour le prier de maintenir la paix. Il a représenté la misère où le peuple est plongé, les dispositions révolutionnaires propagées par les nihilistes et la difficulté qu'il y aurait à faire rentrer à l'ordre des masses armées et infectées d'idées socialistes.

— Le *Journal officiel* publie un bulletin signé par cinq médecins, portant que le grand-duc Nicolas, commandant en chef de l'armée du Sud, a été atteint le 19 décembre, d'une maladie des intestins, occasionnée par un refroidissement. A la date du 24 au soir, son état ne s'était pas amélioré.

Mexique. — Les dernières nouvelles du Mexique apportées par les journaux américains présentent comme définitif le triomphe du général Diaz sur le gouvernement de l'ex-président Lerdo de Tejada.

Ainsi que l'avait annoncé le télégraphe, Lerdo et son cabinet ont été capturés par les partisans de Diaz, près de la ville de Mexico. Le général Escobedo, ministre de la guerre, a été fusillé, ainsi que d'autres personnes. Malheureusement pour la pacification de ce malheureux pays, si Diaz a réussi à renverser Lerdo, il n'est point parvenu jusqu'ici à rallier à son pouvoir Iglesias, le président de la Cour suprême de Mexico, qui s'était déjà prononcé contre Lerdo. Iglesias s'est retiré dans le Nord. Il a réuni un assez grand nombre de partisans.

Les villes de Monterey et de Saltillo se seraient soumises sans coup férir à son autorité, et toute la frontière nord, à l'exception de Matamoros, serait en son pouvoir.

Turquie. — La nouvelle constitution ottomane a été solennellement proclamée samedi. Elle contient en substance les dispositions suivantes :

Indivisibilité de l'empire; le sultan est le kalife des musulmans et souverain de tous les Ottomans. Ses prérogatives sont celles des souverains constitutionnels de l'Occident. Les sujets de l'empire sont appelés Ottomans, leur liberté est inviolable. L'islamisme est la religion de l'Etat, sans aucune autre distinction ni caractère théocratique; les privilèges religieux des communautés est le libre exercice de tous les cultes sont garantis.

La constitution proclame la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, l'instruction primaire obligatoire, le droit d'association, le droit de pétition aux chambres, l'égalité de tous devant la loi, l'admission aux fonctions publiques sans distinction de religion; la répartition égale des impôts et leur perception en vertu d'une loi, ce qui est une condition *sine qua non*. La propriété est garantie, le domicile est inviolable. Les attributions des tribunaux sont définitives. Nul ne sera distrait de ses juges naturels. Les audiences sont publiques; le droit de défense est reconnu, la publication des jugements est ordonnée. Le gouvernement ni le public ne peuvent exercer aucune ingérence dans les affaires judiciaires. Les confiscations, les corvées, la torture, la question sont abolies.

Responsabilité ministérielle. Les ministres accusés par la Chambre sont jugés par la haute cour composée des sommités judiciaires et administratives. Les fonctionnaires ne peuvent être révoqués sans motif légitime. Leur responsabilité est maintenue; le fait d'avoir reçu des ordres d'un supérieur ne les engage pas si ces ordres sont contraires à la loi. Deux Chambres sont instituées : Chambre des députés et Sénat. La session est ouverte par un message du sultan. La liberté de voter et d'émettre ses opinions est proclamée. Tout mandat impératif est interdit. L'initiative des lois appartient aux ministres et à la Chambre des députés. Les lois qui ont été soumises à la Chambre et révisées par le Sénat reçoivent la sanction impériale. Le Sénat a le droit de rejeter les lois contraires à la constitution, ou de les renvoyer à la Chambre. Les députés sont inviolables. La Chambre vote les lois par les articles et le budget par les chapitres.

L'inamovibilité des juges est proclamée. La formation d'une cour des comptes est prescrite; ses membres seront inamovibles, sauf décision de la Chambre. Cette cour présentera à la Chambre, à la fin de chaque année, une comptabilité financière établie sur la plus large base de décentralisation.

On créera des conseils généraux et des conseils municipaux élus. Aucune modification ne peut être apportée à la Constitution qu'après le vote de l'une et de l'autre Chambre, sanctionnée par le sultan.

La Constitution établit en outre que l'élection se ferait au scrutin secret, et il aura un député par cinquante mille électeurs. Une loi spéciale déterminera le mode d'élection. Le mandat de député est incompatible avec les fonctions publiques, excepté celles de ministres.

La durée de la législature est de quatre années; les députés recevront 4,600 fr. par session. La session durera de novembre à mars.

Les sénateurs sont nommés à vie par le sultan; ils recevront 2,300 fr. par mois.

La Constitution a été lue à midi, en présence des ministres, des fonctionnaires et de la population. Des salves d'artillerie ont été tirées ensuite.

QUESTION ORIENTALE.

Le *Daily News* a reçu de Constantinople, le 24 décembre, la dépêche suivante :

Le projet de réformes soumises à la Porte comprend les dispositions suivantes :

La Bulgarie sera divisée en deux provinces. Les maires seront élus par les habitants. Le gouverneur général aura à sa disposition une force armée suffisante pour réprimer les abus. L'organisation des Cours de justice sera laissée en grande partie à la Commission internationale. Les étrangers seront éligibles aux fonctions judiciaires, si la commission estime que leur nomination à ces fonctions est nécessaire.

Il ne sera payé à la Porte que 30 0/0 du produit intégral des taxes actuelles. Il n'y aura pas plus du 1 0/0 de la population obligé au service de la milice.

Les mots « occupation étrangère » ont été supprimés dans le projet. La force armée employée pour garantir l'exécution des réformes s'appellera « gendarmerie » et ne comprendra que 3 ou 4,000 soldats étrangers.

Les arrangements faits pour la Bosnie et l'Herzégovine sont presque identiques.

En Serbie, le *statu quo* est maintenu, sauf sur ce point que la Drina servira de ligne frontière; de cette façon, le petit Zvornik fera partie du territoire serbe.

Le territoire de Montenegro sera considérablement augmenté et il aura des ports de mer.

— A la conférence plénière de samedi, M. de Chaudordy a présenté la proposition suivante, sans la faire précéder d'aucun préambule : que les règlements qu'on aurait décidé d'adopter seraient mis en vigueur dans l'espace de trois mois.

Dans une entrevue non officielle avec le marquis de Salisbury, Midhat Pacha a refusé d'accepter l'intervention d'une commission internationale pour veiller à l'exécution des réformes. Par suite, le plénipotentiaire anglais a télégraphié immédiatement à son gouvernement, demandant qu'un steamer fût prêt à le transporter à Athènes dans le cas où la Porte persisterait dans cette attitude.

— La *Correspondance politique* publie un télégramme de Saint-Petersbourg, du 26 décembre, d'après lequel la Porte donnerait une réponse évasive aux propositions de la conférence préliminaire qui lui ont été communiquées, ce qui laisserait croire que la situation n'est pas désespérée, puisque dans les cercles compétents, les propositions soumises à la Porte sont considérées comme susceptibles de modification.

On a proposé une prolongation d'armistice jusqu'au 15 janvier.

— Le *Times* dit que la Turquie est sur le point de prendre une décision dont la portée est incalculable, mais la Porte peut être certaine que le premier coup de canon qu'elle fera tirer, malgré les demandes de l'Europe unie, sera le commencement de la fin.

Ni l'Angleterre ni aucune autre puissance ne s'interposeront pour la sauver et elle pourrait bien se trouver en face d'autres ennemis encore que la Russie, même au début de la guerre.

— La presse russe tourne en ridicule la nouvelle constitution turque.

Le *Golos* dit que c'est une mystification comprenant un assemblage de phrases à effet prises dans les constitutions des autres puissances.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dit que la Porte sait que cette constitution est actuellement inapplicable, mais qu'elle est destinée à mettre les puissances en désaccord.

D'après un télégramme de Constantinople, 25 décembre, publié par le *Monde russe*, Midhat Pacha aurait officieusement communiqué aux puissances l'avis que la Porte considérait comme inacceptable le programme discuté à la conférence par les puissances européennes.

Le patriarche grec a remis aux délégués à la conférence un memorandum réclamant pour les Grecs les mêmes droits que ceux qui seront accordés aux Slaves.

— Suivant la *Correspondance générale autrichienne*, les Turcs auraient découvert dans la Dobrutscha de véritables dépôts d'armes au sein de la population bulgare et staroverjeze. On croit en Turquie, que le comité d'agitation a son siège à Bucharest. On a envoyé de Roustchouk dans la Dobrutscha 15 bataillons et le 6^e corps d'armée.

L'emprunt forcé qui doit être levé en Turquie serait de 2 millions 1/2 de livres, soit 77 millions 500,000 fr.

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 19 décembre, à l'Agence Havas :

« Un envoyé extraordinaire du schah de Perse vient d'arriver à Saint-Petersbourg. On présume, avec raison, qu'il est chargé d'une mission près du gouvernement impérial de Russie, et l'on dit qu'il a déjà conféré avec le prince-chancelier au sujet de certaines éventualités si les forces russes entraînent en campagne.

On sait que les Etats du schah confinent à la fois aux possessions russes et à celles de la Turquie. On comprend donc très-bien que le schah ait tout intérêt à vivre en bon accord avec le cabinet de Saint-Petersbourg et, le cas échéant, à se lier avec lui. A cet égard, il n'a pas à craindre de mécontenter ses sujets, car les Persans, dont le rite islamite diffère de celui des Osmanlis, sont ennemis des Turcs. »

FAITS DIVERS.

Des pipes... en pomme de terre.

Le chroniqueur scientifique de *Paris-Journal* demande un grand prix Monthyon pour... la pomme de terre, et il en donne les raisons que voici :

La pomme de terre frite, dit-il, constitue un régal qui a manqué aux dieux de l'Olympe et que Lucullus aurait mis au rang des choses les plus exquises.

En robe de chambre, elle est idéale; sautée, elle séduit les plus difficiles.

L'industrie en a tiré des produits sans nombre, et la pomme de terre fournit tous les ans assez de cognac pour défrayer toutes les augmentations d'impôts.

Tout cela n'est rien, maintenant savez-vous ce qu'on fait avec la pomme de terre ? C'est à n'y pas croire. On en fait des pipes en écume de mer, on en fait de la corne, de même qu'avec les carottes on fait du corail — pas du corail vrai, par exemple.

C'est très-simple. Vous pelez des pommes de terre, puis vous les mettez macérer pendant trente-six heures dans l'eau acidulée avec de l'acide sulfurique — 8 d'acide pour 100 d'eau. Ensuite vous les séchez avec du papier buvard, et vous les soumettez à des pressions calculées jusqu'à ce que vous obteniez une matière qui se sculpte très facilement. Cela vous fait de l'écume de mer très-passable.

Pour avoir une substance plus dure, plus blanche, plus élastique, au lieu de mettre l'acide sulfurique dans l'eau de macération, vous mettez de la soude, 3 pour 100. Avec cela, vous fabriquez des billes de billard splendides.

Pour faire de la corne, c'est aussi élémentaire. On expose simplement les pommes de terre, traitées comme ci-dessus, à l'action d'une dissolution bouillante contenant environ 20 p. 0/0 de soude.

Maintenant, à ce précieux tubercule substituez des carottes, de vulgaires carottes, et vous obtenez du corail aussi artificiel que possible.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Ce matin le Grand Conseil a procédé à la nomination du conseil d'Etat. Ont été nommés MM. Weck-Reynold, Menoud, Schaller, Fournier, Techtermann, Théraulaz et Vaillant.

Ce dernier par 48 voix, en opposition avec M. Bise, commissaire général, qui en a réuni 30.

M. Weck-Reynold a été nommé président du Conseil d'Etat pendant l'année 1877.

La Commission de l'Orphelinat adresse ses remerciements les plus sincères aux personnes qui ont bien voulu répondre à son appel en lui faisant parvenir, jusqu'à la dernière heure, de nombreuses et généreuses offrandes pour la fête de Noël.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

VERSAILLES, 27 décembre.

La commission du budget a rétabli onze crédits sur douze modifiés par le Sénat, mais elle a repoussé la proposition de M. Gambetta d'inscrire au rapport une déclaration contestant les droits budgétaires du Sénat.

M. Gambetta soulèvera néanmoins cette question demain à la Chambre.

CONSTANTINOPLE, 27 décembre.

Il paraît certain que la Porte ne repoussera pas en bloc les propositions des puissances et fera des objections sur plusieurs points.

Les avis sont partagés sur le dénouement, mais quoique le parti de la guerre soit nombreux, un accord n'est pas impossible.

Midhat et Safvet pachas semblent personnellement désirer le maintien de la paix.

Les plénipotentiaires, pour rompre les résistances de la Porte, paraissent disposés à discuter certains détails, pourvu que les principes exprimés soient maintenus. De grands efforts seront faits pour éviter une rupture et la plupart des diplomates espèrent qu'elle sera évitée.

L'entrevue que lord Salisbury a eue hier avec le sultan paraît avoir produit un résultat favorable. Après la séance de jeudi, la conférence se réunira probablement samedi. Les plénipotentiaires étrangers désirent vivement hâter la solution.

NEW-YORK, 27 décembre.

Un incendie a consumé un couvent près de Joliette (Canada). On compte treize victimes.

On écrit de Mexico, en date du 9 décembre, que le gouvernement d'Iglesias, installé à Queretaro, a été reconnu par onze Etats. Son armée compte 12,000 hommes.

Porfirio Dias, avec 18,000 hommes, occupe cinq Etats.

La dépêche annonçant l'exécution de l'ex-président Lerdo de Tejada n'est pas confirmée.

WECK & AEBY

Fribourg (Suisse).

Bulletin des cours du 28 Décembre 1876.

Actions.		Offres.	Demandes.
<i>Banques.</i>			
Caisse Hypothécaire du canton de Fribourg libérée de . . .	500	—	640
Caisse Hypothécaire du canton de Fribourg libérée de . . .	350	—	450
Banque Cantonale fribourgeoise	660	—	625
Credit Agricole et industriel à Estavayer	—	—	580
Credit Gruyérien à Bulle	—	—	530
Banque Fédérale à Berne	490	—	—
<i>Industries.</i>			
Fabrique d'engrais chimiques à Fribourg	—	—	520
<i>Chemins de fer</i>			
Central Suisse	330	—	327
Nord Est Suisse ancienne	355	—	332
Nord Est Suisse privilégiées	—	—	—
Suisse Occidentale anciennes	127	—	126
Suisse Occidentale privilégiées	470	—	465
<i>Obligations.</i>			
Canton de Fribourg lots de 15 fr.	21	—	20 50
1 ^{er} hypothèque de 1858 4 1/2 %	100	—	98 1/2
2 ^e hypothèque de 1872 4 1/2 %	97	—	96
avec hypothèque (14 millions) 5 %	—	—	101
avec hypothèque sur Genève-Ver-soix 5 %	101	—	100 1/2
Ville de Fribourg 4 1/2 %	97	—	96 1/2
5 %	—	—	100
Banque Cantonale 4 1/2 %	98 1/2	—	97 1/2
Suisse-Occidentale de 1875-76 5 %	940	—	933
Ouest-Suisse 1854 4 %	—	—	—
1856-57-61 4 %	435	—	634
1879 5 %	—	—	—
Jougne-Eclépens remboursable en 500 fr. 3 %	310	—	305
Franco-Suisse remboursable en 550 fr. 3 %	320	—	318 1/4
Hypothécaires de la Broye en 500 fr. 4 %	397 1/2	—	396 1/4

Les recettes de la première dizaine de décembre des chemins de fer de la Suisse-Occidentale accusent une augmentation de fr. 55,000 sur la dizaine correspondante de l'année précédente.

Les représentants de la Société suisse pour l'industrie des chemins de fer et ceux de la Suisse-Occidentale, se sont réunis hier à Fribourg, pour discuter le projet de rachat des actions de la Société suisse des chemins de fer et le projet de conversion d'une partie de la dette des chemins de fer de la Suisse-Occidentale.

La fabrique de wagons de Berne va prochainement être transformée en un nouvel établissement industriel.

La Société genevoise des tramways suisses demande à la ville de Berne une subvention de fr. 500,000, pour établir une ligne, du pont de la Nidegg jusqu'à la Müsmatt, avec embranchement sur le Mattenhof et les établissements militaires du quartier de la Lorraine. La même compagnie vient de conclure un traité analogue pour l'établissement des tramways dans la ville de Bienne.

Chronique Financière parisienne

Bourse du 26 décembre.

La Bourse n'a pas encore d'opinion faite sur la portée exacte de la promulgation de la nouvelle constitution turque; pour les uns, c'est tout simplement l'âge d'or qui s'ouvre; pour les autres, c'est la guerre à bref délai, mais ces deux manières de voir ne cherchent pas à sortir du domaine théorique, elles ne cherchent pas à se traduire en chiffres sur la cote; en d'autres termes, elle ne provoquent, pour le moment du moins, ni achats, ni ventes à nouveau, on s'en tient aux raisonnements, aux commentaires. C'est dire que nos cours n'ont pas eu de bien grandes variations; le 3 0/0, ouvert à 70.55, a rétrogradé à 70.40, pour revenir à 70.52 1/2. Le 5 0/0 agit de même; il va de 104.92 1/2 à 104.87 1/2 et revient à 104.95. L'italien s'est tenu tout le temps entre 71.50 et 71.40 il ferme à ce dernier cours. Le Turc est faible à 41 fr. et l'obligation égyptienne 1873 à 250. On le sait, il existe sur ces fonds une grande multiplicité de titres, où le public a de la peine à se reconnaître; ainsi en dehors de l'obligation 1873, on a l'obligation 1876 7 0/0 qui se cote 240 fr., l'obligation des chemins de fer 5 0/0 qui se cote 335 et l'obligation 5 0/0 (nouvelle unifiée) qui se cote 182.50. Il est à désirer qu'un peu de simplicité soit apportée sur ce marché.

La plupart des valeurs restent dans les cours précédents, le Mobilier espagnol 580, la Transatlantique 360, et ainsi des autres. Seul le Crédit foncier est faible à 630 et 640; on parle de changements prochains dans le personnel de sa direction.

ON demande à emprunter 2000 fr. contre bonne garantie hypothécaire. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. (4712)

Avis important

Dès ce jour on échangera chez les sous-signés les poids suisses hors d'usage d'après la nouvelle Constitution fédérale, contre de nouveaux poids métriques. (4720)

PRIX AVANTAGEUX.

Rauch et Cie Marchands de fer,
rue du Pont Suspendu 138 B.

Attention

On trouvera au magasin de fer,

RAUCH ET C^{ie}
rue du Pont Suspendu 138 B.

un grand choix de Fourneaux, dits de Vienne, avec régulateurs ainsi que des Calorifères (système irlandais), à combustion lente. (4722)

Machines à coudre et à tricoter

A l'occasion de la St-Nicolas et du nouvel an, on trouvera des machines à coudre de tous genres et systèmes à des prix réduits et conditions favorables, ainsi que les fils, soie, huile pour machines, au dépôt chez

Cl. VINKLER-GUERIG
rue de Romont 53, Fribourg.

Médaille Exposition Paris 1875.

CODEINE & TOLU

SIROP & PASTILLES

Dr. Led

22 & 15, R. Drouot, PARIS

La CODEINE et le TOLU sous la forme du SIROP ou de la PATE du Dr ZED procurent un calme rapide et réel dans les irritations de poitrine, bronchites, rhumes

Dépôt à Genève, chez **BURKEL** frères et dans toutes les bonnes pharmacies de la Suisse. (4538)

DRAGÉES MEYNET

D'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE

100 dragées 3 fr. Plus efficaces que l'huile. Ni dégoût, ni renvois. Biscuit Meynet, purgatif agréable à prendre et d'un effet certain, la purge 75 cent. Anti-migraine Meynet, 4 fr., migraine, névralgies soulagement rapide, gélérion promise.

Pharmacie MEYNET, 31, rue d'Amsterdam, PARIS; à GENEVE, chez BURKEL frères, droguistes. (4558)

Avis

Pour coiffures de dames s'adresser chez **M. MIVELAZ**, coiffeur, n° 118 rue de Lausanne (4692)

AVIS

Houille et coke 1^{re} qualité, tourbe, charbon de bois en gros et détail, plus 20 mille fagots. Prix avantageux, au dépôt de houille de **F. PILLOUD**, avenue de Tivoli.

On peut adresser les commandes au bureau de commission, expédition à côté de l'Hôtel des Chartentiers, rue de Lausanne. (4708)

Etrennes utiles
MAISON BLUM-JAVAL & FILS

Grand choix de Robes de chambre.

NB. Tous les articles achetés pour le nouvel an pourront être échangés courant Janvier. (H 327 F) (4706)

Commission, expédition, camionnage.

Les soussignés informent l'honorable public et le commerce de cette place qu'ils viennent d'ouvrir, à côté de l'hôtel des Charpentiers, une entreprise de commission, camionnage et expédition.

Une longue expérience acquise dans cette spécialité, jointe à toute l'activité dont ils sont susceptibles pour un service prompt et accéléré, sont autant de titres à la confiance publique qu'ils sollicitent.

PILLOUD & BRUGGER,
bureau, rue de Lausanne, n° 157. (4710)

DÉPOT GÉNÉRAL POUR TOUTE LA SUISSE

DES ORNEMENTS D'ÉGLISE

DE LA

Manufacture LOUIS MICHEL
à TOULOUSE

CHEZ

GROSSET ET TREMBLEY, LIBRAIRES

4, RUE CORRATERIE, 4
à Genève.

Le Catalogue est envoyé franco à toutes les personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.

Un local spécial est affecté pour l'exposition de ces ornements.

Le prix de vente à Genève est le même que celui du catalogue. (4672)

Potagers et fourneaux ronds en tôle garnis en carrons chez **J. Hertling**, serrurier, à Fribourg. (4524)

FILATURE DE LIN

BURGDORF, (BERTHOUD)

se recommande pour le filage à façon de lin, chanvre et étoupes aux prix les plus modérés. (H 1233 Y)

DÉPÔTS DANS LE CANTON DE FRIBOURG

et localité vaudoise limitrophe

chez Madame A. Majeux Savary, à Fribourg; chez Madame Dougoud Ayer, à Romont; chez M. Eugène Wæber, à Bulle; chez Mademoiselle Julie Bischoff, à Avenches. (4570)

Avis.

Chez **M. Zurkinden**, doyen à Bellegarde, on peut avoir des *Adjuvorum chori*, à 2 fr. la douzaine. Pour les paroisses pauvres ou les missions étrangères gratuitement, sous réserve du port. (4701)

GRAINS DE SANTÉ DE D. FRANCK

Apéritifs, purgatifs, dépuratifs. **BOITES BLEUES** Pharmacie LEROY

Genève: Pharmacie HABEL et toutes les bonnes pharmacies.

MAGASIN D'OPTIQUE

Rue de Lausanne
N° 118 A.

Grand choix nouveau de lunettes, conserves, lunettes d'approche, jumelles (militaire, opéra et compagne), lorgnettes, microscopes, loupes, pèse-lait, vins, liqueurs, etc.), baromètres ordinaires et métalliques, thermomètres pour médecins, fruitiers, etc., niveaux divers, équerres d'arpentiers et un grand nombre d'autres articles. On fait les réparations. (H 326 F) (4704)

Veuve OSCAR DAGUET, opticien.

CARTES DE VISITES

A l'Imprimerie catholique Suisse, Grand'Rue, n° 10, on livre, dans la journée, des **CARTES de visite**, caractères neufs, à des prix très-modérés.

ON TROUVE

l'Imprimerie catholique suisse, à Fribourg,

UN CHOIX CONSIDÉRABLE D'IMAGES
de 1 c. à 1 f. pièce.

BOURSE DE BALE, 27 DECEMBRE.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	DEMANDÉ	OFFERT
Fédérales 1867.	4 1/2	1876-1892	—	100 1/2
id. 1871.	4 1/2	1877-1886	102	101 1/4
Berne, 1861-64-65-74-75.	4 1/2	1875-80-1900	97 3/4	—
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1864-1895	—	98 1/2
id. Emprunt 1872.	4 1/2	1873-1897	96 3/4	96
id. id. garanti.	5	1880-1890	—	—
OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER				
Central	5	1864-1888	100 1/8	—
id.	4 1/2	1877	100 1/2	100 1/8
id.	4 1/2	1881-1884	—	—
id.	4 1/2	1888-1890	—	—
id.	4 1/2	diverses	—	97
Nord-Est.	4 1/2	1896-1892	—	92 1/4
Central et Nord-Est.	5	1884-1892	58 1/4	54 1/4
Gotthard	5	1883	—	—
Arth.-Righi	5	1881-1885	47	—
Berne-Lucerne	5	1881-1885	—	—
Lignes du Jura	5	1881-1885	—	—
Empr. 22 millions	5	1881-1890	88	—

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1874 %	DEMANDÉ	OFFERT	PAYÉ
Banque de Bâle	5000	2500	6 86	—	—	—
Assoc. banq. de Bâle	500	200	4	457 1/4	455	456 1/4
Banque comm. de Bâle	500	entières	4	380	272 1/2	—
Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 50	—	1200	—
Compte d'Esc. de Bâle	2000	id.	5 87	—	2050	—
Banque fédérale	500	id.	7	490	—	—
Crédit argovien	500	id.	4	—	—	—
Banque de Winterthour.	500	id.	4	—	—	—
Crédit lucernois	500	id.	2 81	390	—	—
Banque com. Schaffouse.	500	id.	0	—	—	—
Crédit suisse.	500	id.	5	—	—	—
Banque d'Alsace-Lor.	500	250	7	490	485	—
id. de Mulhouse.	500	250	5	470	467 1/2	—
Crédit lyonnais.	500	250	—	—	—	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	500	entières	5	330	325	—
Nord-Est.	500	id.	8	340	—	—
Gotthard	500	300	6	236 1/4	235	—
Righi	500	entières	15	740	720	—
Arth.-Righi	500	id.	0	—	—	—
Ouest, actions anciennes.	500	id.	—	—	—	—
id. de priorité	500	400	5	—	—	—
Chemins de fer réunis	500	entières	3 20	—	—	—

BOURSE DE PARIS

26 Déc.	AU COMPTANT	27 Déc.
—	Consolidés	93 7/8
70 50	3 0/0 Français	70 50
105 10	5 0/0 id.	105
—	Or, à New-York.	107 12
A TERME		
70 52	3 0/0 Français	70 43
104 95	5 0/0 id.	104 90
71 45	5 0/0 Italien	71 45
—	3 0/0 Espagnol	—
11 02	5 0/0 Turc	10 90
1038 75	Ranque de Paris.	1035
—	Crédit Lyonnais.	571 25
151 25	Mobilier Français	152 50
580	id. Espagnol	573 75
517 50	Autrichiens	520
668 75	Suez	672 50
—	Ville de Paris 1875.	—